

## ORGANISATION

**DURÉE : 7 HEURES**



**TARIF : 250€ TTC**

Calendrier disponible sur notre site internet

### SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

**Par tél : 04 74 46 11 07**

**Par mail : cnfpro@orange.fr**

### **CNF PRO**

44 rue des Halles

01320 CHALAMONT

**Horaires : 8h00 - 12h00**

**13h00 - 18h00**

Le CNF PRO est habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour dispenser la « Formation au transport routier d'animaux vivants (autres que les ongulés domestiques et volailles) », enregistrée au Répertoire Spécifique sous le numéro RS2625.

## FINANCEMENT

**VIVEA** : reste à charge de 35€ TTC

**FAFCEA** : prise en charge à hauteur de 15€ ou 25€ HT par heure

**ROYAL CANIN** : 16500 points

**PURINA** : 6250 points

**AUTO-FINANCEMENT**

Formation éligible au CPE

# TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS



## PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

Tous les professionnels des métiers du chien et/ou du chat (éleveurs canin – félin, pensionneurs, refuges, fourrières, handleurs, toiletteurs, dresseurs...), en activité ou en création, nécessitant le transport des chiens et/ou des chats dans le cadre d'une activité économique.



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître la réglementation relative au transport d'animaux vivants
- Sensibiliser au bien-être animal et à la prise en compte de ces derniers au cours de toutes les opérations liées au transport
- Savoir prévenir et réagir aux risques (pour les animaux, pour les autres usagers et pour soi) liés au transport d'animaux vivants.



## CONTENU DE LA FORMATION

- Termes techniques de la législation relative au transport des animaux vivants
  - ✓ Définitions réglementaires
  - ✓ Voyage de courte et longue durée
- Exigences administratives (législation communautaire)
  - ✓ Documents obligatoires
  - ✓ Obligations et responsabilités des opérateurs de transport
  - ✓ Manquements et sanctions
- Conditions minimales applicables au transport des animaux
  - ✓ Aptitude des animaux au transport (densité, surface, hauteur...)
  - ✓ Voyage de longue durée : intervalles d'alimentation et d'abreuvement
  - ✓ Champs d'application
  - ✓ Formations requises
  - ✓ Les documents sanitaires des animaux
  - ✓ Exigence de conception, construction, entretien et utilisation adéquate du véhicule et de ses équipements
- Connaissances générales des animaux
  - ✓ Etre sensible et bien-être animal
    - Les 5 libertés
  - ✓ Comportements de communication
    - Le concept d'Umwelt
    - Les signaux de communication
    - Les conduites agressives
  - ✓ Le stress de l'animal
- Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux
  - ✓ Physiologie et perception animal dans le contexte du transport
  - ✓ Soins d'urgence des animaux
  - ✓ Attitude vis-à-vis des animaux malades ou blessés
- Manipulation et contention lors du transport de l'animal
  - ✓ Moyens d'apprentissage au transport
  - ✓ La manipulation et la contention de l'animal comprenant la sécurité du personnel

## FORMATION

*Cette formation est obligatoire dans le cadre d'une activité économique sur plus de 65kms. Elle permet de devenir "Convoyeur" au terme du règlement (CE) n°1/2005. Le convoyeur est présent pendant toutes les phases du transport. Il est responsable de la santé et du bien-être de l'animal. Le convoyeur peut également être le transporteur.*

\*\*\*\*\*

### RÉFÉRENCES REGLEMENTAIRES

- Règlement (CE) no 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes
- Arrêté du 12 novembre 2015 relatif aux habilitations ou enregistrements des organismes de formation mettant en œuvre les formations requises pour les personnes exerçant une fonction de convoyeur d'animaux vivants
- Note de service DGER/SDPFE/2015-1085 du 14/12/2015

## CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00024

Organisme de formation du SNPCC, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : 84 01 01893 01 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne de documents supports après la formation



## ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Anne-Sophie AVOCAT, Mélodie PICHOIR, Emma GALLOU, Anne DELAHAYE ; professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM final écrit

*Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.*

Formation  
recommandée à

99.5 %

Note générale de  
la formation /10

9.5

Qualité des  
formateurs /10

9.8

*Échantillon de 223 stagiaires sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021  
soit 85% des répondants*